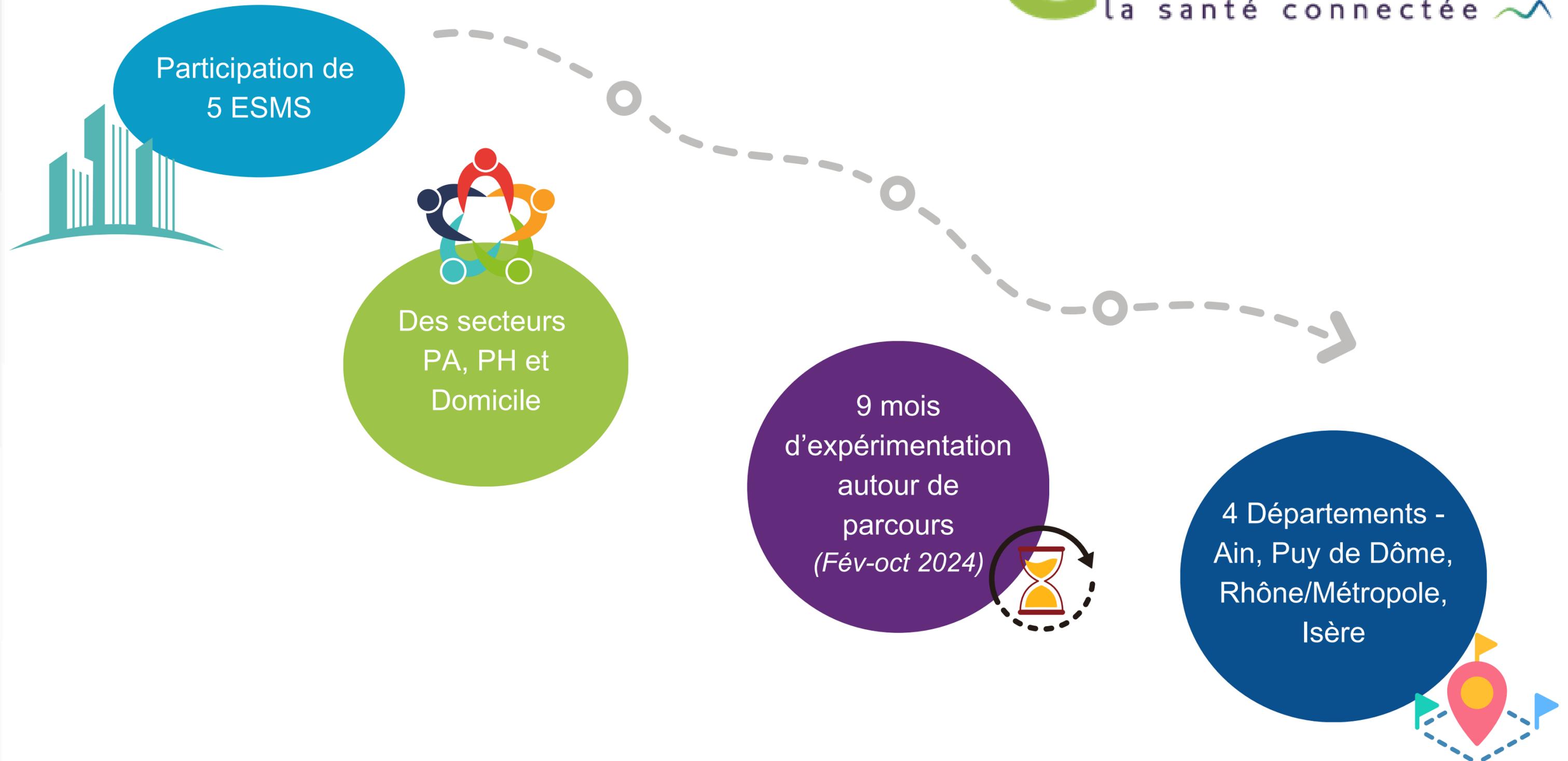


Présentation bilan de l'expérimentation Mon Espace Santé - ESMS





12 parcours testés



13 évènements de sensibilisation en direction des usagers et/ou des professionnels ont été mis en place



Plusieurs supports de communications ont été produits dont une vidéo LSF Motion pour la sensibilisation à MES.



Des réflexions et des échanges avec les aidants et les professionnels ont permis d'ajuster le profil de l'aidant numérique de demain.



L'expérimentation a permis des échanges entre des partenaires (CH, officine, médecins libéraux) et l'ESMS autour des questions de e-santé et de coordination.



Personne accompagnée/Aidant

Observations :

- si l'aidant est aculturé au numérique cela est possible qu'il utilise Mon Espace Santé (MES) pour lui et pour son aidé/ils y voient des avantages
- Question de délégation du compte MES à l'aidant/l'abus de consultation - incompréhension d'informations si non accompagné par un professionnel

Recommandations :

- Rendre les campagnes de promotion plus accessibles, évoquer MES sur des évènements existants
- Aidant numérique de la personne pourrait intégrer la déclaration de la personne de confiance
- Prévoir un accès restreint au dossier de la personne aidée par son aidant numérique. Ce dernier aurait accès au dossier de l'aidé par son propre compte MES (de la même façon que les parents l'ont pour leur enfants).

Freins :

- Structuration nationale pour trouver de l'information auprès de structure (Maisons France Services) ou de professionnels (Ambassadeurs) mais pas d'offre d'accompagnement pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.
- Absence de base test de MES pour l'utilisateur
- Fracture numérique (personnes accompagnées/aidants)
- Absence de cadre juridique pour l'accès de l'aidant au dossier de l'aidé.



Partenaires

Freins :

- Refus ou non utilisation des outils e-santé des partenaires sanitaires (MSS, consultation - alimentation du DMP)
- La question de la légitimité des acteurs est importante dans l'échange et le partage d'informations sensibles (cloisonnement sanitaire/médico-social)



L'ESMS et ses professionnels

Recommandations :

- Un travail constant est obligatoire auprès des professionnels - les sensibiliser pour leur propre usage de MES - puis régulièrement (réunion d'équipe ou formation continue)
- Apporter une information suffisante aux professionnels participe à éviter les abus de consultation DMP
- Avoir une ressource en interne "réfèrent numérique" en capacité de répondre aux professionnels et aux usagers

Freins :

- Non réception des RPPS par l'Ordre infirmier (ou délai très important de traitement)
- Turn over



Outils DMP/MSS/DUI

Freins :

- Difficultés de recherche de l'information pertinente dans le DMP : classement, nommage, pertinence, quantité importante (Questionnement sur l'archivage)...
- Non intégration de la consultation DMP/MSS dans DUI

Clarification lors de l'envoi d'un document - MSC VS DMP

Quelles différences d'envoyer
un document dans



DMP



Ce document à un intérêt à être
vue par d'autres professionnels
médicaux, paramédicaux qui
prennent en charge la personne

Messagerie
sécurisée Citoyenne



Ce document à un intérêt direct pour la personne
accompagnée mais pas obligatoirement aux autres
professionnels de son environnement. Si elle le
souhaites, elle pourra elle-même le mettre dans les
documents ouverts à la lecture des autres
professionnels .

Annexes
Cas d'usages spécifiques à MES

Consultation d'un compte rendu par la personne et d'autres professionnels de son cercle de soins

mon
ESPACE
SANTÉ

GCSOara
la santé connectée



Après un rendez-vous chez son médecin traitant

La personne consulte son ordonnance directement dans son MES



Après un rendez-vous pour une radio

La personne consulte son bilan sanguin directement dans MES



Après un rendez-vous pour une prise de sang

La personne consulte son compte rendu de radiologie dans son MES



Alimentation du projet personnalisé pour la personne et d'autres professionnels de son cercle de soin

mon
ESPACE
SANTÉ

GCSOara
la santé connectée

Mise en place d'un projet personnalisé partagé avec la personne accompagnée

Dans le cadre de la prise en charge de la personne dans l'ESMS



La personne est informée que l'ESMS peut alimenter son DMP/MES avec des documents pertinents. La personne accompagnée ne s'y oppose pas.



La personne accompagnée retrouve son projet personnalisé dans son MES



Afin d'harmoniser/fluidifier l'accompagnement de la personne, d'autres professionnels habilités à l'accès au DMP peuvent consulter le document.



mon
ESPACE
SANTÉ



Une personne est accueillie dans un ESMS

Des documents sont transmis par MSS vers la MSC de la personne accompagnée comme le contrat (DIPEC), le livret d'accueil ...



En retour, l'aidant et/ou la personne accompagnée vont pouvoir également envoyer des éléments sensibles par MSC à l'établissement (papiers d'identités, avis d'imposition, attestation de droit, ordonnances...)



Non testé durant l'expérimentation, imaginé par les ESMS.
A ce jour, il n'y a pas d'appui législatif et fonctionnel pour l'accès des aidants au MES de l'aidé.

Un usager sort temporairement de l'ESMS

mon ESPACE SANTÉ

GCSOara
la santé connectée

Un usager d'un ESMS sort de ce dernier durant une semaine.



Pour cela, l'ESMS transmet directement à la personne accompagnée par MSS l'ordonnance de traitement, le dossier de liaison d'urgence à jour avec les habitudes de vie de la personnes en cas d'hospitalisation.



MS Santé

De plus ce DLU est envoyé dans le DMP, ce qui permet, en cas d'urgence la consultation d'un DLU à jour par le service d'urgence.

mon ESPACE SANTÉ

DMP



Non testé durant l'expérimentation, imaginé par les ESMS.

Suite à une consultation médicale d'une personne dépendante.

mon ESPACE SANTÉ

GCSOARA
la santé connectée



Une personne consulte son médecin avec son aidant

Suite à la consultation, le médecin envoie les éléments compte rendu et ordonnance dans le DMP



L'aidant accompagne la personne à la pharmacie. Le pharmacien peut retrouver l'ordonnance dans le DMP. L'aidant peut également l'envoyer avec la MSC à la pharmacie.



L'aidant envoie l'ordonnance par MSC à l'infirmière libérale qui doit venir mettre à jour le pilulier et à l'infirmière coordinatrice du SAD pour l'informer.

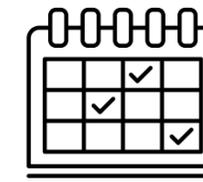


Non testé durant l'expérimentation, imaginé par les ESMS.



La personne vit en EHPAD

L'aidant de cette personne
est attentif à connaître les
rendez-vous de
professionnels autour de la
personne.



Avec l'accord de la personne, l'EHPAD
tient au courant l'aidant de l'ensemble
des rendez-vous grâce à la MSS.



Non testé durant l'expérimentation, imaginé par les ESMS.
A ce jour, il n'y a pas d'appui législatif et fonctionnel pour l'accès des aidants au MES de l'aidé.